

10 octobre 2024

ÉTUDE SUR LE CONTINUUM EN ÉDUCATION

*Du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des
communes*



LA FÉDÉRATION DES CONSEILS D'ÉDUCATION
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Table des matières

À propos de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB)	2
L'ACCÈS AUX SERVICES À LA PETITE ENFANCE	2
Nombre de places insuffisant	2
Régions rurales non desservies	2
Actualisation linguistique et francisation	3
LE FINANCEMENT DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES	3
Financement insuffisant pour l'actualisation linguistique	4
Infrastructures scolaires insuffisantes ou désuètes	4
RECUEILLIR DES DONNÉES PROBANTES SUR LE CONTINUUM EN ÉDUCATION.....	5
L'IMPACT DU CONTINUUM EN ÉDUCATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 23 DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS.....	5
Conclusion	6

ÉTUDE SUR LE CONTINUUM EN ÉDUCATION

Du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes

À propos de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB)

En 2003, les conseils d'éducation des districts scolaires francophones ont créé la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (« FCÉNB »). Elle a pour mission de veiller à ce que les conseils d'éducation des districts scolaires francophones aient les conditions favorables pour gouverner avec succès les districts scolaires francophones de la province. Sont membres le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud et le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Ouest, qui servent près de 22 000 élèves dans 56 écoles francophones.

L'ACCÈS AUX SERVICES À LA PETITE ENFANCE

Les programmes préscolaires doivent occuper une place importante dans le grand projet de l'article 23 de la *Charte* pour maintenir la culture et la langue de la minorité. Les études montrent que les programmes de la petite enfance dans la langue de la minorité sont les nourricières des programmes d'instruction dans cette langue, qu'ils permettent de franciser et recruter les enfants vivant dans un foyer exogame.

Nombre de places insuffisant

Il y a un manque de places dans les garderies éducatives de langue française, particulièrement pour les nourrissons et trottineurs (enfants âgés de 0 à 2 ans), ce qui fait en sorte que les parents ayants droit inscrivent leurs enfants en garderie de langue anglaise et qu'il y a de fortes probabilités qu'ils poursuivent tout leur parcours scolaire dans la langue de la majorité et qu'ils soient assimilés.

Nous demandons une augmentation du financement disponible pour créer plus de places dans les garderies éducatives de langue française.

Régions rurales non desservies

Le financement obtenu actuellement pour les services à la petite enfance est réservé aux services de garderies éducatifs agréés existants et l'on note un manque de services de garderie éducatifs francophones dans les régions rurales anglodominantes.

Nous demandons qu'une partie des fonds obtenus du gouvernement fédéral soient alloués aux régions qui ne sont pas desservies par des services de garderies éducatifs agréés et la création d'incitatifs pour établir ces services afin de mieux servir la communauté francophone dans les régions anglodominantes.

Actualisation linguistique et francisation

Les programmes préscolaires sont essentiels au succès scolaire ultérieur des enfants et des jeunes, ainsi qu'à la transmission de la langue et de la culture de la minorité de langue officielle, surtout dans les foyers exogames.

Lorsque les enfants d'âge préscolaire (0 à 4 ans) fréquentent des services de garderie éducatifs de langue anglaise, le reste du parcours scolaire se passera en anglais la plupart du temps, ou bien des services d'actualisation linguistiques, c'est-à-dire de la francisation, seront nécessaires dès l'entrée à la maternelle.

À l'heure actuelle, les interventions en actualisation linguistique à la petite enfance ne sont pas suffisantes. On offre en moyenne 2 demi-jours par semaine par enfant.

Nous demandons une augmentation du financement pour offrir davantage d'interventions en actualisation linguistique à la petite enfance pour améliorer la réussite éducative des enfants.

Ce que le Recensement 2021 nous a appris

En 2021, le Recensement indique que 11 070 enfants de 0 à 4 ans sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, sur 32 265 enfants de cet âge au Nouveau-Brunswick, soit 34,30%.

Le nombre de places agréées pour les enfants de cette catégorie d'âge est de 862 places pour les nourrissons (enfant âgé de moins de 2 ans) et 4 755 enfants d'âge préscolaire (enfant âgé de 2 ans à 4 ans), pour un total de 5 617 enfants en 2021-2022.

Le recensement nous a donc permis de savoir que 5 453 enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire ne sont pas servis par les services de garderie éducatifs francophones, soit 49 %.

Au 1^{er} avril 2024, il y avait 5 978 espaces pour des enfants de 0 à 4 ans dans des services de garderie désignés et des milieux familiaux désignés et 4 656 enfants y étaient inscrits. Si l'on se réfère aux données obtenues par le Recensement 2021, il y a encore 5 092 enfants admissibles qui ne sont pas dans un service de garderie éducatif francophone désigné.

LE FINANCEMENT DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES

Le financement obtenu par le Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) est significatif pour les écoles élémentaires et secondaires de la langue minoritaire.

Il faut toutefois souligner que le financement obtenu dans le cadre du PLOE est pratiquement resté le même depuis 2009 alors que le coût de la vie continue d'augmenter tout comme le nombre d'élèves fréquentant le système éducatif francophone du Nouveau-Brunswick.

L'augmentation obtenue avec le nouveau Plan d'action pour les langues officielles en mars 2023 est nettement insuffisante et ne permet pas au gouvernement fédéral de s'acquitter de ses obligations en matière de langues officielles.

Nous demandons une majoration du PLOE pour combler les besoins grandissants du système éducatif de langue minoritaire.

Financement insuffisant pour l'actualisation linguistique

Au Nouveau-Brunswick, les fonds obtenus du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sont insuffisants pour répondre adéquatement au défi posé par l'actualisation linguistique dans les régions rurales, les régions anglodominantes et les régions accueillant de nombreux élèves issus de l'immigration.

La forte croissance des élèves issus de l'immigration dans le secteur éducatif francophone crée une pression et un déséquilibre important dans plusieurs écoles de la province. Cette pression exercée sur le système éducatif et le personnel enseignant devrait se poursuivre puisque le Canada met beaucoup d'accent sur l'immigration pour les années à venir.

Nous demandons

- Une augmentation du financement pour l'actualisation linguistique afin de pouvoir intervenir auprès des élèves issus de l'immigration dès leur arrivée à l'école.
- Une augmentation du financement pour que le personnel scolaire ait les ressources et le savoir-faire pour assurer que les enfants soient bien accueillis et qu'ils puissent vivre une réussite scolaire
- Du financement pour offrir un service d'accueil et d'appui aux familles de parents ayants droit et aux familles issues de l'immigration afin qu'ils puissent accompagner leur enfant dans ses apprentissages et ainsi améliorer sa réussite scolaire

Infrastructures scolaires insuffisantes ou désuètes

L'état d'une école a une incidence directe sur la réussite des élèves.

La communauté de langue officielle en situation minoritaire requiert des investissements fédéraux pour rénover et assurer la viabilité des écoles existantes, ainsi que pour construire de nouvelles écoles francophones au Nouveau-Brunswick.

En 2020, la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick a estimé que 181 écoles des 294 écoles des deux secteurs linguistiques avaient un âge moyen de 40 ans ou plus. Statistique Canada estime la durée de vie des bâtiments éducatifs à environ 40 ans. Un investissement important sera donc requis pour entretenir, rénover ou remplacer des écoles du Nouveau-Brunswick dans les prochaines années.

L'afflux récent d'élèves issus de l'immigration a également exercé une pression supplémentaire sur les infrastructures scolaires, nécessitant l'utilisation de plusieurs dizaines de classes mobiles pour répondre temporairement à ces besoins.

Ce que le Recensement 2021 nous a appris

Les données obtenues grâce au Recensement 2021 permettent de saisir l'ampleur de l'assimilation dans les régions anglodominantes de la province.

Par exemple, depuis plusieurs années, le District scolaire francophone Sud réclame de nouvelles infrastructures scolaires dans la région de Saint-Jean afin de répondre aux besoins de la communauté francophone.

Le Centre scolaire Samuel-de-Champlain et l'école des Pionniers sont les deux seules écoles dans la région de Saint-Jean qui desservent le territoire qui s'étend de Sussex à Saint-Stephen. En 2021, elles avaient un effectif scolaire de 919 élèves, tandis que le Recensement 2021 estime le nombre minimum d'enfants et de jeunes qui pourraient les fréquenter à 2 155. C'est donc 1 236 élèves qui ne vont pas à l'école de langue française dans cette région de la province.

Nous demandons au gouvernement fédéral d'investir dans les infrastructures scolaires pour répondre aux besoins de la communauté de langue minoritaire du Nouveau-Brunswick.

RECUEILLIR DES DONNÉES PROBANTES SUR LE CONTINUUM EN ÉDUCATION

Les données et exemples précédemment présentés illustrent l'importance cruciale pour les communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) de disposer de données de recensement de qualité équivalente à celles qui sont accessibles aux conseils scolaires de langue majoritaire. Ces données sont indispensables pour une planification immobilière et opérationnelle adéquate, visant à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et à soutenir leur développement.

Le Recensement 2021 révèle qu'il y a 49 010 enfants admissibles à l'école de langue française au Nouveau-Brunswick. Pourtant, l'effectif scolaire du secteur francophone en 2021 était de 29 262 élèves. Il y a donc 19 748 enfants et jeunes qui ne fréquentent pas le système éducatif francophone du Nouveau-Brunswick.

Nous demandons au gouvernement fédéral de continuer à recueillir des données précises afin de permettre aux conseils scolaires de langue minoritaire de bien planifier leurs besoins opérationnels et en infrastructures.

L'IMPACT DU CONTINUUM EN ÉDUCATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 23 DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'éducation est considérée comme un outil essentiel pour la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. La *Loi sur les langues officielles* modernisée engage le gouvernement fédéral à promouvoir des occasions d'apprentissage de qualité pour les minorités francophones et anglophones tout au long de la vie. Cet engagement est crucial pour les générations futures des communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) et appelle à des actions concrètes de la part des institutions fédérales.

Le droit à l'instruction reconnu par l'article 23 de la *Charte* aura peu d'influence sur l'épanouissement des communautés francophones si une partie considérable de la population minoritaire ne fréquente pas ses établissements d'enseignement.

Au Nouveau-Brunswick, l'article 16.1 complète l'article 23 de la *Charte* en précisant que les deux communautés de langues officielles ont droit à des institutions d'éducation distinctes.

En plus des écoles protégées par l'article 23, l'article 16.1 accorde également une protection constitutionnelle aux établissements postsecondaires comme l'Université de Moncton et le Collège communautaire du N.-B., ainsi qu'aux établissements préscolaires tels que les garderies éducatives.

C'est dans cette optique que les conseils d'éducation des districts scolaires francophones et les organismes acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick ont demandé aux décideurs provinciaux en mai 2024 d'avoir une *Loi sur l'éducation* de langue française qui respecte les articles 23 et 16.1(1) de la *Charte* et qui intègre toutes les périodes d'apprentissage, soit la petite enfance, l'élémentaire et le secondaire, le postsecondaire, la formation aux adultes et l'apprentissage tout au long de la vie, sous le même ministère de l'Éducation de langue française.

Conclusion

Une francophonie canadienne forte et pérenne sera rendue possible par l'équivalence réelle en éducation. Cette équivalence réelle passe par des écoles de proximité, des infrastructures concurrentielles, l'application de l'article 23 de la *Charte* partout au Canada, des trajets d'autobus raisonnables, du personnel suffisant et qualifié et un continuum éducatif du berceau à la berçante. L'apport du gouvernement fédéral est essentiel à sa réalisation.

Bibliographie

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2022. «Rapport annuel de statistiques des Services de garderie éducatifs 2021-2022.»
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/rapport-annuel-de-statistiques-2021-2022.pdf>.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. 2022. «Statistiques sommaires - Année scolaire 2021-2022.»
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/StatisticalReports-RapportsStatistiques/statistiques-sommaires-2021-2022.pdf>.
- Nouveau-Brunswick, Vérificateur général du. 2020. «Planification de l'infrastructure scolaire - Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et districts scolaires.» <http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V1/Agrepf.pdf>.
- Statistique Canada. 2024. «Admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire selon les critères d'admissibilité regroupés tenant compte de la citoyenneté des parents: Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de rec.» Vers. 2024-06-26. 26 06.
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810054401&pickMembers%5B0%5D=1.16&pickMembers%5B1%5D=2.2&pickMembers%5B2%5D=3.1>.